LES 5 ACTIONS CLES DU PARENT DELEGUE

1 Il•elle défend les droits de tous les enfants de l'école.

2 Il•elle recueille l'avis des parents pour porter leur voix en conseil d'école, en conseil de classe ou en conseil d'administration.

3 Il•elle sait qui contacter au bon moment pour les petits et grands problèmes qui surviennent à l'école.

4 Il•elle est soutenu•e dans ses initiatives par un réseau national et il•elle peut impulser pétitions, manifestations quand cela est nécessaire.

5 Il•elle organise la solidarité pour favoriser la gratuité de l'éducation.

AG
Mardi 26/09
à 18h30
au collège